

ABONNEMENTS.

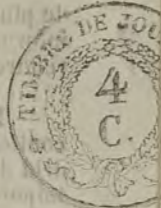
Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pol-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE

On mande de Berlin, le 9 novembre: Les dernières nouvelles de St.-Petersbourg mandent que la santé de l'impératrice inspire toujours de vives inquiétudes. On s'entretient dans les salons du changement prochain dans le personnel de l'ambassade de Prusse près la cour de Londres; on croit que M. de Bulow sera remplacé par le comte de Wylich et Lottum, ministre de Prusse près la cour de La Haye, et que ce dernier serait remplacé par le ministre-résident près la cour de Grèce, M. Brassier de St.-Simon, lequel à son tour serait remplacé par M. de Bockelberg, conseiller de légation et premier secrétaire à l'ambassade de Vienne.

On écrit de Vienne, le 8 novembre:

Avant-hier au soir a eu lieu chez S. A. S. le prince de Metternich, pour la première fois depuis son retour du Johannenberg, réception générale pour le corps diplomatique; le prince recevra maintenant tous les mercredis.

Rifal-Bey, ambassadeur de la Porte, est parti hier pour Constantinople, après avoir eu dans les derniers temps plusieurs conférences avec le prince-chancelier.

On écrit des frontières de la Turquie, 1er. novembre: Hassan-Pacha, commandant de Scutari, a été appelé à Constantinople pour se justifier relativement aux démêlés qu'il a eus l'été dernier avec les Monténégrins et qu'on l'accuse d'avoir provoqués; on prétend que c'est à la sollicitation de la Russie que cet ordre lui a été envoyé, ce qui prouve qu'elle porte un intérêt tout particulier aux Monténégrins, ses protégés.

On écrit des Dardanelles, 22 octobre:

L'amiral Roussin et M. de Pontois se sont croisés; ils ont passé devant l'escadre française, et ont fait visite tous les deux à l'amiral Lalande. L'amiral Roussin dit qu'il y a rupture complète entre la diplomatie française et la diplomatie anglaise à Constantinople, car l'Angleterre doit avoir fait des ouvertures à la Russie à la suite des propositions que celle-ci lui a fait faire par M. de Brunow. M. de Pontois, au contraire, pense que la meilleure intelligence règne toujours entre la France et l'Angleterre. Le vaisseau de l'amirauté a salué le nouvel ambassadeur par une salve de 15 coups de canon.

L'escadre anglaise, au dire de l'amiral Stopford, mettra demain à la voile pour Malte, et l'escadre française partira le 4 novembre pour Ténédos, d'où elle se rendra à Smyrne; deux ou trois vaisseaux prendront peut-être la direction d'Athènes.

Du 23. L'escadre anglaise est en effet partie pour Vourla, d'où l'on suppose qu'elle se dirigera pour Malte.

ANGLETERRE. — Londres, 15 novembre

Hier les princes de Saxe-Cobourg se trouvaient encore au palais de Windsor. Le prince Albert a fait, comme d'ordinaire, une promenade avec la reine, la duchesse de Kent et plusieurs autres personnages de distinction.

D'après le Morning-Herald les princes ont dû partir ce matin de bonne heure, pour Douvres, dans une voiture de la cour. Ils se rendront directement à Bruxelles où ils feront un court séjour, et retourneront ensuite en Allemagne. Le prince Albert reviendra au mois de mars, et le mariage du prince avec la reine aura lieu le mois suivant ou au commencement de mai. Ainsi se trouvent entièrement déçus les projets de l'union du prince George de Cambridge avec la reine, union que le duc et la duchesse de Cambridge avaient en vue depuis plus de trois ans. De singuliers bruits circulent, dit le Morning-Herald, sur la dernière visite faite à la reine par le duc et la duchesse.

On attend ce soir à Windsor le portrait du prince Albert, peint par M. Ross, revenu depuis peu de Bruxelles. Il est fort ressemblant. M. Dawe a aussi terminé une estampe représen-

tant le portrait du prince, qui peut servir de pendant à celui de la reine qu'il a publié dernièrement.

Par circulaire de la direction des postes, le port des lettres ne pesant pas plus d'une demi-once est fixé à un penny, celles qui n'excéderont pas 1 once 2 p., celles n'excédant pas 2 onces 4 p., celles n'excédant pas 5 onces 6 penny et ainsi de suite, en ajoutant deux pennys par once jusqu'à 16 onces, on ne recevra pas de paquets pesant davantage.

Newport est en ce moment le quartier-général d'une force militaire imposante et offre l'aspect d'une ville de garnison. 600 hommes de troupes y sont arrivés, y compris l'artillerie, et on en attend encore d'autres. L'artillerie est très-formidable, elle est amplement fournie de munitions de guerre propres à produire l'effet le plus destructif sur les masses. Des détachements sont en marche pour les localités où les chartistes ont paru dernièrement en grand nombre.

Les nouvelles des Etats-Unis font toujours mention de la détresse financière. La suspension de paiements en espèces continue à s'étendre parmi les banques et a même atteint le gouvernement. Un effet tiré par le trésor à Washington sur le bureau des douanes (Eustam-House) à Philadelphia, n'a pu être payé. Les receveurs des contributions ont ordre de ne plus recevoir que de l'argent ou son équivalent. Cependant les banques de New-York et de Boston continuent leurs paiements, et, à la bourse de Londres, les actions de la Banque des Etats-Unis sont à la hausse. Il n'y a pas en général de demandes de remboursements aussi considérables qu'on aurait pu s'y attendre. On ne réclame de la monnaie que pour de petites sommes.

On lit dans le Philadelphia-Herald du 22 octobre:

Le gouvernement des Etats-Unis, suivant l'exemple des banques de cette ville et des autres plus au Sud, a suspendu ses paiements en espèces, quoique au rebours des banques il ne veuille recevoir que de l'argent en paiement de ce qui lui est dû. Nous sommes informés, d'autorité indubitable, qu'une traite de 15,000 dollars, tirée par le collecteur à Wilmington sur le bureau des douanes de cette ville, a été présentée samedi en demandant le paiement en espèces et que ce paiement a été refusé d'une manière positive et non équivoque.

FRANCE. — Paris, le 16 NOVEMBRE.

Au moment où l'on semblait croire à une prochaine conclusion des affaires de l'Orient, le Moniteur parisien publie la note suivante qui annoncerait un nouveau déploiement de forces de la part de la France:

Par décision royale, en date du 12 novembre, M. le vice-amiral Ducaup de Rosamel, pair de France, a été nommé au commandement de l'escadre de réserve qui se forme momentanément à Toulon. Dans le cas de la réunion ultérieure de l'escadre de réserve et de celle du Levant, M. le vice-amiral Ducaup de Rosamel sera naturellement appelé à en prendre le commandement supérieur.

La chambre des pairs se réunira en cour de justice le lundi 16 décembre prochain, à midi, pour entendre le rapport définitif de la procédure ordonnée par l'arrêt du 16 mai dernier, et statuer sur les mises en accusation qui peuvent en résulter.

M. le préfet de police vient de prendre une mesure qui a pour but de contraindre les armuriers et fabricans d'armes à entourer leurs boutiques, magasins, etc., comme déjà y sont obligées certaines professions, de grillages en fer scellés dans le mur, et dont la dimension sera déterminée par l'autorité.

Suivant les calculs d'un employé du ministère de la guerre, depuis que nous avons fait la conquête d'Alger, 25,508 hommes avaient succombé en Afrique jusqu'au 1er. juillet.

Des journaux ont annoncé qu'un individu avait été assassiné sur le chemin de fer de St.-Germain. Il résulte des renseignements pris par l'autorité, que le fait est faux.

On écrit de Toulon, le 11 novembre:

Des ordres ont été donnés pour disposer à Toulon tous les bâtimens de charge en état de prendre la mer, à l'effet de transporter en Afrique douze cents hommes de troupes qui vont en relever un pareil nombre dont le temps de séjour en Afrique est expiré, et qui ont obtenu l'autorisation de rentrer en France.

Le Journal des Débats se plaint, dans un article sur la situation de l'industrie linière, de ce que, contrairement aux engagements du cabinet, les droits sur les fils étrangers n'ont pas été augmentés. Il prétend que M. Cunio-Gridaine avait pré-

paré un projet d'ordonnance pour élever ce droit; mais que ce projet a été combattu par ses collègues, et qu'il a dû y renoncer.

On lit dans le Courrier français:

La nouvelle du départ d'un corps de 12,000 Russes, détaché de l'armée du Caucase et qui aurait reçu l'ordre de se diriger, à marches forcées, sur la Perse, est arrivée, nous assure-t-on, à l'une des ambassades de Paris. Si cette nouvelle vient à se confirmer, et tout se réunit pour en garantir l'authenticité, il faut s'attendre à voir éclater avant peu, en Orient, des événemens d'une haute importance.

Ainsi s'expliqueraient ces préparatifs, ces armemens si dispendieux que l'on presse avec tant d'activité en Russie, et cela dans un moment où cette puissance est plus que jamais obérée et tourmentée par une crise financière, et lorsque tout semble annoncer une issue pacifique aux négociations ouvertes à Constantinople. Ainsi s'expliquerait encore l'ordre expédié au quartier-général de Triflis de suspendre les hostilités contre les Circassiens, de conclure avec eux un traité de paix, ou tout au moins une trêve armée de quelques mois.

Depuis quelque temps, il n'est bruit en Italie, que de la présence du duc de Bordeaux et de sa mère dans les états du Saint-Père. Nous ne pensons pas que ce double voyage ait un but politique; mais au moment où don Carlos, l'infant don Sébastien et l'ancienne cour carliste restent forcés à Bourges, courent le monde, la police et la diplomatie française doivent avoir l'œil ouvert sur les menées des ennemis de l'ordre de choses de la dynastie actuelle. Déjà les correspondances de Vienne du 5 octobre émettent, à ce sujet, quelques réflexions très-significatives. Le cabinet autrichien ne sera pas des derniers, dans l'intérêt de la paix du monde, à surveiller sévèrement le duc de Bordeaux.

La santé de M. Van Amburgh, le grand dompteur d'animaux féroces, inspire, dit-on, des inquiétudes sérieuses. Il paraît que la morsure faite par la lionne a causé une plaie dont le caractère était mauvais; on a craint des accidens de gangrène; pour les prévenir M. Van Amburgh aurait pris des potions, prétendues calmantes qui ont occasionné de grands désordres dans toute son organisation. Il sera peut-être forcé de renoncer à sa redoutable industrie.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le travail de la récomposition ministérielle n'avance que très lentement; cependant, on croit dans quelques salons qu'avant le 15 le ministère se sera complètement avec 5 modérés et que la dissolution des cortès aura été décrétée. M. Arrasola sera le pivot sur lequel tournera tout le mécanisme de cette nouvelle organisation dont feront partie, à ce qu'on assure, le duc de Frias, le marquis de Miraflores et le général Lahera, gendre du marquis de Zombrano ancien ministre de la guerre pendant les 10 dernières années du règne de Ferdinand VII, et qui vient de rentrer de France.

Le plan de l'opposition n'est pas seulement de s'opposer au paiement des impôts; elle veut déterminer des manifestations contre la dissolution des cortès. Les clubs travaillent les sous-officiers de l'armée auxquels ils ont soin de faire remarquer avec une intention malveillante l'avancement et les grades donnés aux officiers carlistes. Le bruit court (mais il mérite confirmation) qu'à Monroyo (3 lieues de Morella), une 2e édition de la convention de Bergara aura lieu.

On dit que notre ministre des finances a ordonné d'imprimer et de mettre en circulation les 230 millions de titres au porteur 5 p. c. Il s'est cru suffisamment autorisé par la loi d'emprunt du 17 avril 1838. Les besoins de l'armée lui commandent cette mesure.

Au départ de notre courrier de Madrid le 9 novembre, on assurait que M. de Toreno, consulté sur la crise, donnait le conseil de ne pas dissoudre les cortès et de composer un ministère mixte. Il regardait une telle administration comme impossible.

On écrit de Madrid, le 8 novembre:

Hier, le recouvrement des impôts auquel on a procédé dans Madrid n'a produit que des résultats insignifiants parce que tous les contribuables, à quelques exceptions près, ont renvoyé au trésor les sommations qu'ils avaient reçues après avoir transcrit en marge l'art. 73 de la constitution aux termes duquel aucun impôt ne peut être perçu sans avoir été préalablement voté par

Feuilleton.

LA MAISON MURÉE.

(Suite. — Voir le Politique du 11, 12, 13 et 14 novembre.)

La vue de Loudunois fit tressaillir tous les assistans; quelques-uns reculèrent comme en présence d'une bête venimeuse, d'autres firent un mouvement pour s'élaner sur lui. Les deux jeunes gens tirèrent de nouveau leurs épées, mais le baron les força de reculer jusqu'à l'autre bout de la pièce en s'écriant:

« Ne le touchez pas, ne l'approchez pas! Par pitié, mes fils, éloignez-vous de cet homme! Laissez-le seul l'interroger, savoir qui il est, ce qu'il veut... »

Monsieur, s'écria Jeanne avec un accent déchirant, ne le reconnaissez-vous pas?

Monsieur le baron a la mémoire bien courte, dit le capitaine avec un sourire amer; il y a pourtant quatre ans à peine que vous venez de traquer comme une bête fauve, et sur lequel vos gens ont exercé leur adresse à l'arquebuse, rendant à tous les membres de la famille Chamgailard des services de nature à graver ses traits dans leur mémoire. Il sauva l'honneur de votre fille, monsieur le baron, et à vous et à votre fils il sauva la vie, il rendit la liberté.

Le sergent Loudunois s'écria Gaston, qui le reconnut enfin.

Un fidèle réformé! ajouta Henri.

Silence, mes fils, et ne le touchez pas, dit le vieillard en conservant toujours une distance respectueuse entre ses enfans et l'étranger.

Monsieur Loudunois, reprit-il d'une voix grave et sévère, excusez-moi de n'avoir pas reconnu dans l'homme qui s'est glissé furtivement la nuit dans ma maison, au risque d'y apporter l'horrible contagion qui en ce moment désole Paris, le soldat généreux qui, il y a quatre ans, nous rendit de si éminens services. Vos traits et vos manières courtoises ont tellement changé...

J'ai eu tort, sans doute, de m'introduire ici, dit le capitaine avec une

grande altération dans la voix; mais n'étant que depuis quelques heures à Paris, je ne croyais avoir rien à craindre de la contagion. D'ailleurs c'est une espèce de hasard qui m'a donné les moyens de pénétrer ici et c'est la nécessité qui m'a forcé d'en profiter, quoiqu'en vérité, ajouta-t-il plus bas et comme s'il se parlait à lui-même, ce hasard ait combié les vœux les plus ardens de mon cœur.

Eh bien donc, hâtez-vous de nous dire ce qui vous amena ici, reprit le vieillard; songez que votre présence en ces lieux peut empoisonner l'air que respirent mes enfans; songez que tout autre que vous eût déjà payé cher sa témérité.

A quoi bon, reprit Loudunois, avec abattement, dire maintenant le sujet si pressant qui me faisait chercher le chef de la famille de Chamgailard? A quoi bon dire pourquoi je suis venu à Paris en si grande hâte, voyageant nuit et jour, pourquoi j'ai affronté les dangers qui m'attendaient dans cette maison, quand toute votre générosité envers un ancien ami, ne peut aller plus loin que de lui promettre de ne pas le tuer pour la faute qu'il a commise en venant vous visiter!

Les deux jeunes gens firent un geste d'impatience que le vieillard réprima d'un coup d'œil.

Vous parlez par énigmes, jeune homme; je vous le dis encore une fois, hâtez-vous de m'expliquer...

Et bien, oui, dit le capitaine avec force, je m'expliquerai, je dirai quels étaient en venant ici mes desirs et mes espérances, quoique je prévoie d'avance la réponse qui me sera faite, dans ce cruel moment et sous le poids de circonstances si funestes. Monsieur le baron vous souvenez-vous que j'aime votre fille?

Les deux jeunes gentilshommes poussèrent un éclat de rire dédaigneux. Jeanne se tourna vers eux d'un air suppliant.

Où, dit le baron embarrassé, autrefois... dans le Poitou.

Et vous, monsieur, qui oubliez si vite, reprit Loudunois avec une chaleur toujours croissante, vous souvenez-vous encore de ce que vous me dites le jour où je vous demandai la main de mademoiselle Jeanne? Je n'étais rien, alors qu'un soldat obscur et vous ne maquiez pas de motifs pour repousser une proposition qui révoltait votre orgueil. Aujourd'hui, monsieur les temps sont changés; des promesses tombées de votre bouche dans un

moment où vous ne pensiez pas que j'eusse la témérité de les recueillir m'ont donné de la force et du courage pour mériter la belle récompense que j'ambitionnais. Aujourd'hui, grâce à la bonté du roi, qui a récompensé de longs et signalés services, je suis riche, noble, je suis catholique comme vous. Vous êtes baron, moi je suis comte; vous êtes le descendant d'une ancienne famille, moi je puis en fonder une nouvelle. Le capitaine comte de Loudunois vient réclamer la parole donnée au pauvre sergent hague-not; vous comprenez, monsieur, pourquoi je voulais vous voir au péril même de ma vie.

Un rénégal! dit Henri avec dégoût.

Un anobli! ajouta Gaston de même.

Le baron ne répondait pas; il semblait qu'une lutte violente eût lieu au dedans de lui-même. Jeanne promenait son regard du baron à Loudunois avec une expression d'angoisse.

« Il dit vrai, monsieur! s'écria-t-elle en joignant les mains, vous savez qu'il n'a jamais menti. »

Le baron lui imposa silence à son tour par un geste impérieux.

Vous avez eu raison, dit-il à Loudunois, qui semblait s'affaiblir de plus en plus tant à cause des fatigues de la journée et peut-être à cause de la chaleur même avec laquelle il venait de s'exprimer, oui, vous avez eu raison de douter du succès d'une pareille demande, faite au milieu d'événemens si périlleux pour nous tous. Dans un temps de calme et de sécurité sous des impressions différentes, j'aurais pu répondre plus favorablement au brave soldat qui nous a rendu de si grands services, au comte de Loudunois, l'ami du roi notre seigneur et maître. Mais dans le moment où nous sommes, il n'y a ici qu'un homme qui s'est introduit malgré moi la nuit dans ma demeure, au péril de ma vie et de celle de mes enfans, et vous l'avez dit, monsieur, toute ma bienveillance pour vous ne peut aller plus loin que de vous accorder de sortir au plus vite de cette maison, sur laquelle votre présence attirera peut-être les plus grands malheurs.

Monsieur, par grâce, par pitié, s'écria Jeanne en se jetant à genoux ne le renvoyez pas! Il m'a dit que des soldats furieux l'attendaient à quelques pas d'ici pour s'emparer de lui; il sera perdu. D'ailleurs, il est étranger à Paris, il n'y est arrivé que depuis quelques heures et il ne peut y avoir de danger...

Les cortès. Toutefois cette circonstance n'a point altéré la tranquillité publique. Les Espagnols ont plus de droiture et de solidité que ne le voudraient leurs ennemis.

Nous apprenons qu'il vient d'arriver à Madrid un délégué de plusieurs fortes maisons de Belgique, chargé de prendre des informations exactes au sujet des biens nationaux qui sont à vendre, ces maisons ayant l'intention d'en acheter.

(Eco del Comercio.)

Les journaux de Madrid des 8 et 9 arrivés ce matin, ne contiennent rien de nouveau. Les choses étaient toujours à Madrid dans une espèce d'indécision et on n'avait pas de nouvelles importantes du théâtre de la guerre.

Le Memorial et l'Indicateur de Bordeaux, du 14, publient la note suivante :

Nous recevons une lettre de Madrid du 9. L'opinion de notre correspondant est qu'avant le 18 courant, un manifeste de la reine régente expliquera les raisons qui ont décidé S. M. à dissoudre les cortès. L'ordonnance paraîtra en même temps. A Madrid, tout est tranquille, mais on croit que la dissolution pourra produire des troubles sur quelques points. Le comte de Toreno aurait conseillé de ne point s'écarter de la constitutionnalité.

Les journaux de Bayonne du 12 ne contiennent rien de bien important.

Un officier du quartier-général de Cabrera, dit la Sentinelle des Pyrénées, écrit à un de ses amis qu'il n'était bruit que d'une tentative d'enlever Cabrera qui a eu lieu ces jours derniers de la part d'un agent anglais, et qui n'a nullement réussi.

Le Phare de Bayonne, après avoir confirmé la nouvelle de la marche progressive des troupes d'Espartero, ajoute :

Les bandes qu'on nomme les patillos, du nom de leur chef, en abandonnant la Manche, se sont portées sur la province de Cuenca, d'où on présume qu'elles se dirigeront sur Cabrera, qui, dit-on, les a appelées pour les incorporer à ceux de ses bataillons sur lequel il compte le plus.

On écrit de Barcelonne, le 26 octobre :

On assure que deux bâtimens étrangers ont tenté d'opérer un débarquement de fusils pour les factieux sur les côtes, près de la Rapita. Ils ont eu à soutenir un engagement avec des navires de guerre qui sont accourus sur ce point; et quoiqu'on ne sache pas ce que sont devenus les deux bâtimens étrangers, on donne comme certain que le débarquement n'a pu avoir lieu.

Un détachement d'officiers carlistes, réfugiés en France, a passé la frontière et est allé se joindre aux troupes du comte d'Espagne.

SUR L'ÉTAT SANITAIRE DE NOTRE ARMÉE D'AFRIQUE.

Le Courrier français contient aujourd'hui sur l'état sanitaire de notre armée d'Afrique, sur les fautes funestes de l'administration, un nouvel article, qui n'a pas besoin de commentaires; ils viennent d'eux-mêmes à cette lecture :

« Quelque regret que nous ayons à notre tour de prolonger une discussion cruelle sur l'état sanitaire de nos troupes en Afrique, il ne nous est pas permis d'accepter le moindre amendement aux faits incontestables que nous avons signalés. Il ne s'agit pas ici de mortifier le gouvernement, ni même une administration quelconque : une telle satisfaction, surtout en pareille matière, serait d'un mauvais citoyen. Mais aucune déclaration officielle ou semi-officielle ne saurait faire que nous n'ayons pu vu ce que nous avons vu. Les dénégations, si timides qu'elles puissent être, nous inquiéteront toujours, parce qu'elles annoncent pas l'intention ferme et arrêtée de mettre un terme au fléau qui désolé l'armée française en Afrique. On nous oppose que la mortalité n'a pas été du cinquième de l'effectif, comme nous l'avons dit, mais du quatorzième; et, pour le prouver, on a soin de ne compter le nombre des morts que jusqu'au 1er août 1859. Mais c'est justement depuis le 1er août que cette mortalité a été effrayante. Nous-mêmes, pour être équitable, nous avons fait remonter nos calculs à quinze mois; si nous n'avions parlé que du dernier trimestre, on nous aurait taxé d'injustice.

» Pourquoi donc ne pas dire au pays la vérité tout entière? Pourquoi ne pas publier avec résignation le chiffre exact des Français morts en Afrique depuis le 1er janvier 1859? Pourquoi donner des moyennes travaillées à loisir, sans faire entrer en ligne de compte les extrêmes? En un mot, pourquoi ne pas dire tout de suite : Nous avons perdu trois, quatre ou cinq mille hommes, ou même davantage, depuis tel jour jusqu'à tel autre? Voilà qui serait net et concluant. Nous ne donnons pas, nous, ce chiffre lugubre, par un scrupule dont nous ne ferons mystère à personne. Les faits que nous avons recueillis à cet égard se rapportent surtout aux positions les plus insalubres, et sur plusieurs de ces points la mortalité a été de plus du quart en six mois. Que les gens qui le savent comme nous mettent la main sur la conscience, et répondent catégoriquement à cette simple question : Combien d'hommes le bataillon en garnison au camp de l'Arouch a-t-il perdu depuis cinq mois? Combien celui de Smendou? Combien à l'Arbach, à l'Arbah et à l'Oued-Laleg? Combien au camp des Dix où il n'y avait que des mourans quand on l'a fait évacuer? Vous vous taisez, eh bien,

— Taisez-vous, mademoiselle, dit le vieillard d'un ton sévère, nous saurons plus tard si je n'ai pas de plus graves reproches à vous faire dans les évènements de cette soirée. Pour ce qui est de cet homme, la vie de mes fils m'est plus précieuse que la sienne. Car aussi bien ajouta-t-il avec effroi en examinant les traits de Loudunois, il me semble que déjà...

— Oui, dit le capitaine d'une voix entrecoupée et en s'appuyant d'une main contre la boiserie comme pour ne pas tomber, je ne sais ce que j'éprouve, mais l'émotion, l'agitation de la journée ont épuisé mes forces...

Le baron fit un pas en avant comme pour le voir de plus près en approchant un flambeau dont il s'était saisi. Puis tout-à-coup il recula en poussant un cri terrible, s'empara des bras de ses fils pour les entrainer au dehors.

« La peste! la peste! s'écria-t-il avec terreur. Fuyez, mes enfans, sortez bien vite de cette maison. Cet homme exécrable a apporté ici la contagion nous sommes tous perdus!

— Mon Dieu! serait-il possible? murmura Jeanne.

— Ne vous trompez vous pas, mon père, demanda Gaston, qui cette fois partageait la terreur commune, êtes-vous sûr?...

— Je ne puis me tromper aux symptômes effrayans que je lissais les traits de ce malheureux; voyez ce visage livide, ce teint plombé, ces yeux cernés et flamboyans, c'est la peste, vous dis-je! J'ai trop redouté cette épouvantable maladie et pour vous et pour moi, j'ai trop étudié les signes funestes par lesquels elle se manifeste pour que je n'aie pas appris à la reconnaître d'une manière certaine. Fuyons, fuyons, mes enfans, ces murs sont déjà imprégnés du poison!

— Que cet homme sorte avant tout! dit le farouche Henri en s'avancant l'épée à la main; c'est lui surtout dont la présence ici est dangereuse. Sortez! ajouta-t-il en s'adressant à Loudunois avec menace.

— Je le voudrais, dit-il d'une voix entrecoupée, mais... mais... je ne le puis plus. Oh! mon Dieu! j'aurais causé la mort de ma pauvre Jeanne.

Il s'affaissa sous son propre poids et il tomba à terre à demi vaincu par la violence de l'affreuse maladie contre laquelle il se débattait.

« Misérable! s'écria le baron en arrachant le poignard de l'un de ses fils et en s'avancant vers Loudunois, sortez d'ici ou je vous tue!

nous allons vous aider à compter, quarante-cinq hommes sont morts en trois jours aux hôpitaux de Philippeville, sur neuf cent cinquante malades, pendant que nous y étions. Si la mortalité eût continué de sévir dans cette proportion, seulement pendant quelques semaines, il n'y aurait plus aujourd'hui un seul homme vivant; et malheureusement la correspondance d'Afrique nous apprend qu'on ne peut plus suffire à enterrer les morts.

» Le moment est venu de signaler quelques-unes des principales causes de ce terrible état de choses, et nous croyons aussi accomplir un devoir en les indiquant sans ménagemens. On ne peut pas attribuer tout le mal à la seule influence du climat. Sans doute, cette influence est une source permanente de maladies; mais la nécessité de la subir est une des conditions de l'occupation. Il fallait donc, avant tout, s'y préparer et aviser aux moyens d'en prévenir les funestes effets sur nos troupes. Pour atteindre ce but, il était indispensable de commencer par leur assurer des abris réels contre le soleil et la pluie, un coucher tolérable, une nourriture appropriée au genre de fatigues et surtout de dangers qu'elles avaient à courir. Loin de là, les soldats ont été enfermés dans des camps, pour le tracé desquels on a beaucoup plus consulté les exigences de la stratégie que les prescriptions de l'hygiène. Chacun sait que c'est que ces camps. On creuse un grand fossé, on relève la terre en glacis, et on ferme ce polygone avec des chevaux de frise, le soldat plante là dedans ses tentes quand il en a, et il couche par terre, sa gibberne d'un côté, son havresac de l'autre. Ce genre d'établissement est très-naturel en campagne, et pendant quelques jours; mais quand on occupe un pays durant des années entières, les troupes ont besoin d'être installées différemment.

» Or, non seulement tous nos soldats n'ont pas en Afrique leur contingent de tentes, mais dans plusieurs camps, ils ont été obligés de se creuser en terre, ou de se bâtir en pierres sèches, de misérables réduits recouverts de broussailles, qui ressemblent beaucoup plus à des repaires d'animaux qu'à des habitations d'hommes. Officiers et soldats vivent dans ces espèces de tanières, où la paille était devenue un article de luxe tellement rare, que le gouverneur-général en aurait trouvé difficilement une botte pour se coucher dessus. Ce n'est pas tout : dans plus d'un camp, les garnisons n'ont pas d'eau vraiment potable; nous citerons particulièrement celui de l'Arouch, où il fut servi au prince royal lui-même de l'eau tellement trouble et verdâtre, qu'on aurait pu hésiter à l'employer pour se laver les mains. Les braves gens qu'on a placés dans ces postes difficiles sont donc vulnérables de mille manières différentes. Sous la tente, le soleil brûle et le froid les pénètre; dans leurs cabanes en pierres sèches, ils sont exposés aux ravages des insectes et à de véritables inondations quand il pleut. Supposez maintenant que les soldats ainsi logés aient à faire un service actif d'escorte et de corvées; supposez qu'ils soient employés sans relâche aux travaux de construction de routes, et qu'ils n'aient pour se reposer que la terre nue, ou bien, pour les privilégiés, un peu de paille; n'est-il pas évident que les maladies devront sévir sur eux avec fureur?

» Aussi la dysenterie et les fièvres intermittentes les ont-elles attaqués, cette année surtout, avec un redoublement de violence, et le nombre des malades s'est-il accru tout-à-coup dans une proportion effrayante. Qu'avait-on fait pour se préparer, même aux chances ordinaires des fièvres? On peut juger du sort qui attendait les soldats malades par le tableau que nous avons donné de la situation des hommes bien portans. Une foule de précautions simples qui auraient pu leur épargner la fièvre ou la dysenterie n'avaient pas été prises, on n'avait pas pris davantage les précautions qui pouvaient atténuer les ravages de ces maladies. L'encombrement a été porté à l'extrême; les infirmiers, les lits, les médicaments, les soies de propreté tout a manqué, quoi qu'on dise. Tout le monde a pu voir à Philippeville les médecins consternés et indignés de cet état d'encombrement et de dénûment. Ils s'en plaignaient tout haut, en termes énergiques. Nous avons vu des larmes de désespoir dans les yeux du docteur Antonini, médecin en chef de l'armée, qui est pourtant un homme ferme et stoïque. Le docteur Pasquier, attaché à la personne du prince royal, n'était pas moins affecté que son confrère du triste spectacle dont il était témoin comme nous.

« Personne ne peut douter qu'on ait eu le temps nécessaire pour se mettre en mesure contre d'aussi cruelles éventualités. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Certes, l'administration de la guerre ne manque pas d'agents habiles et éclairés; mais cette administration est par trop pappesière et formaliste. On ne peut remuer une planche ou une pierre en Afrique sans l'intervention du génie; on ne peut disposer d'un lit ou d'un matelas sans la permission de l'intendance; il y a des confits d'autorité perpétuels, des lenteurs, des écritures, des correspondances durant lesquels le soldat meurt, et derrière lesquels trop souvent les abus se réfugient. Tout le monde fournisseur de l'armée, toute cette population que le soldat désigne, dans son langage expressif sous le nom de riz-pain-sel, devrait être soumise aux plus sévères investigations. Il y a en Afrique trop de gens qui vivent de la mort de leurs semblables. Je n'aime pas la terreur; mais jela porterai volontiers dans l'âme de tous ceux

Jeanne s'élança au devant de son père.

« Monsieur, par grâce!

« Malheureuse! s'écria le vieillard dans une exaspération terrible, c'est vous qui avez introduit ici cet homme pour la ruine de notre famille, vous paierez cher votre crime. Sortez, continua-t-il en s'adressant à l'étranger. Mes fils, laissez-le passer. Mon Dieu, s'il mourait ici il ne nous resterait plus aucune espérance de salut!

Loudunois fit un mouvement désespéré pour se lever, mais inutilement; il tomba sans force aux pieds des assistans en poussant un cri de douleur.

« Je ne puis sortir sans l'aide de quelqu'un qui me soutienne, s'écria-t-il.

« Eh bien! s'écria le baron en s'adressant aux domestiques nombreux qui se tenaient à la porte, n'y aura-t-il aucun serviteur assez dévoué à la famille Champgaillard pour la sauver en ce moment? Parmi ceux qui, si longtemps ont inangé son pain, n'en est-il aucun qui aura pitié de sa détresse présente? Mes amis, je le jure solennellement, je donnerai la moitié de la fortune qui me reste à celui qui aidera cet homme à sortir d'ici et qui quittera cette maison avec lui!

Un morne silence accueillit ces paroles. Tous les valets, le vieux Guillaume lui-même, malgré leur affection pour leur maître, reculèrent d'effroi; aucun d'eux n'eût refusé d'exposer sa vie dans un combat pour la famille Champgaillard; mais cette affreuse maladie, l'abandon absolu qu'elle entraîna après elle, les horribles souffrances qu'elle causait, leur semblaient plus terribles que la mort même. Aucune d'eux ne s'avança pour obéir aux ordres du baron.

« Moi! moi! s'écrièrent en même temps Gaston et Henri.

« Vous, mes fils, dit le baron en s'élançant, prompt comme l'éclair, au-devant des deux jeunes gens; vous l'espérois de ma race, vous, pour qui je demande ce sacrifice... Arrière! arrière! au nom de Dieu! Je me dévouerais moi-même plutôt que de souffrir...

« Ce sera donc moi qui vous sauverai tous! dit Jeanne d'une voix éclatante en s'élançant vers le pestiféré.

« Jeanne, éloignez-vous; je vous l'ordonne... Ma sœur! Ma pauvre Jeanne!

qui ont pris une part directe ou indirecte à la destruction de nos soldats. Quels soldats, quand on y pense! Un pays qui en possède de pareils a droit d'en être fier; mais il devrait bien les ménager.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 16 novembre :

Nous lisons dans les journaux d'Amsterdam que le service de bateaux à vapeur sera ouvert, l'année prochaine, sur la Moselle et qu'ainsi les belles contrées qui longent cette rivière seront d'un accès plus facile pour les voyageurs. La société néerlandaise des pyroscaphes a entrepris de fournir promptement le bateau en fer qui lui a été commandé, de manière que le service pourra commencer à dater du mois de juin.

« On lit dans la correspondance de Bruxelles de l'Avondbode : « Nous savons, assez positivement pour le garantir, que des négociations financières sont entamées entre des capitalistes considérables de Belgique et de Hollande d'une part, et le cabinet de Madrid d'autre part, à l'effet de réaliser une opération du plus haut intérêt, dont l'accomplissement peu éloigné rétablira le crédit de l'Espagne, en fournissant à ce pays les fonds nécessaires pour terminer promptement la guerre civile, et conclure des arrangements avec ses anciens créanciers, tandis que ce secours lui permettrait en même temps d'adopter les moyens les moins onéreux pour régulariser ses dettes, soit en mettant sur même pied toutes les obligations en cours, soit de toute autre manière. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 17 novembre.

L. A. les princes Ernest et Albert de Saxe Cobourg Gotha, neveux de S. M., arrivés hier à Bruxelles, sont descendus au palais. Ils vont rejoindre leur oncle à Wisbaden.

M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur s'est rendu au palais à 5 heures et a eu l'honneur de remettre aux augustes voyageurs, de la part du Roi, le grand cordon de l'ordre de Léopold.

Hier, entre deux et trois heures, deux individus sont entrés dans la boutique d'un chapelier, rue de l'Impératrice; ils y ont enlevé trois chapeaux et huit casquettes en draps, en prenant la fuite, ils ont laissé tomber les trois chapeaux et quatre casquettes. Le chapelier n'a pu les atteindre. A trois heures, un individu s'est emparé de deux couvertures en laine, dans une boutique Marché-aux-Charbons; il a été arrêté en flagrant délit. Comme il portait une casquette qui était neuve, la police avait des soupçons sur le vol commis une heure avant; le chapelier fut appelé et reconnu réellement cette casquette pour être une des quatre volées chez lui par le même individu. Ainsi en une heure de temps deux différens vols furent commis par le même. Il paraît que ce n'est pas son premier coup d'essai. Il a déjà été condamné plusieurs fois pour vol. C'est un ouvrier sans domicile, âgé de 25 ans, travaillant au Canal.

Bruxelles, le 14 novembre. Société des Fonds Publics. — (2 heures.) — La réunion est assez nombreuse, mais l'impulsion rétrograde donnée hier à l'actif espagnol continue, sans affaires, on peut coter 20 1/4 5/16, pour la forme seulement. On ferme 20 5/16.

Amsterdam, 16 novembre. — (5 heures.) Les transactions en fonds nationaux ont été peu importantes aujourd'hui; cependant les cours étaient plus fermes par suite de quelques achats, et même quelques-uns ont pu hausser. Les actions de la Société de Commerce étaient également plus recherchées, et quoique sans affaires marquantes on a payé 161 1/2 à 162. Le marché des fonds étrangers n'a offert rien de saillant à citer; seulement les Ardinois ont suivi le mouvement en baisse de la bourse d'Anvers et ont fléchi de 1/2 p. c. sur les cours d'hier.

Intégrales 2 1/2 p. c. 51 1/4 5/16, 5 p. c. 97 7/8 98, billets de chance 25 5/8 11/16 5/4, syndicat 92, actions de la société de commerce 161 1/2 162, Ardoin 25 5/8 11/16, coupons 21 1/2.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 16 novembre. — La séance est ouverte à une heure par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

M. Puissant, dont les pouvoirs ont été reconnus dans une séance précédente, est admis à prêter serment.

M. Maertens demande la parole pour présenter un supplément de rapport sur les élections de Liège, et propose l'admission de Max Lesoinne. — Ces conclusions sont adoptées.

M. Brabant propose également l'admission de MM. de Potter et Manilius, élus à Gand. — Ces conclusions sont adoptées.

M. Manilius étant présent, prête serment.

M. Duvivier. Messieurs, hier soir j'ai fait la proposition que toutes les pièces relatives à l'élection de Termonde fussent renvoyées à la commission pour nous présenter un nouveau rapport. Il m'a paru que plusieurs membres de l'assemblée avaient appuyé ma proposition, et je la renouvelle aujourd'hui, afin qu'il y soit donné suite.

M. le ministre des travaux publics. Il est certain, messieurs, qu'une question est restée indécise; et on se demande quelle est l'autorité compétente pour la décider. Le gouvernement n'est pas compétent; c'est la chambre, seule; et cela ré-

— A votre tour éloignez-vous tous, s'écria la jeune fille d'un ton ferme et avec un geste d'inspiration, ce sera moi qui soutiendrai celui qui a été notre libérateur; ce sera moi qui aurai soin de lui quand tous les autres l'auront fui, ce sera moi qui mourrai avec lui si le mal est plus puissant que mes soies et mes prières!

Puis s'agenouillant près du moribond : « Je suis votre fiancée, lui dit-elle; vous avez reçu mes sermens en secret comme j'ai reçu les vôtres; nous pourrions l'avouer maintenant que nous allons mourir, maintenant que les barrières du rang et de la naissance sont enfin tombées devant nous...

Loudunois voulut écartier la jeune fille en murmurant des prières entrecoupées; le baron et ses fils cherchèrent à l'arracher au dangereux voisinage du pestiféré, mais elle les repoussa.

« Qui osera, dit-elle avec égarément, me disputer la consolation de mourir avec mon fiancé? Qui osera affronter, comme moi, la contagion qui l'a frappé? Voyez, dit-elle, en portant rapidement à ses lèvres la main du malade, qui se débattait de toute sa force, j'embrasse ses mains qui reculent la peste; voyez, son haleine est empoisonnée et je respire son haleine... qui osera maintenant s'approcher et me toucher du doigt? nous allons souffrir et mourir ensemble loin d'ici, nous serons libres enfin. Ouvrez-nous donc passage, mon père; laissez-nous sortir d'ici, car nous c'est la mort maintenant, et le mort viendra partout où nous nous serons arrêtés!

L'étonnement et l'effroi avaient glacé tous les assistans; l'action de la jeune fille avait été si prompte, si imprévue, on était tellement convaincu que Jeanne était perdue sans espérance, que personne n'osait s'opposer à ce qu'elle voulait faire. Tout le monde gardait un morne silence; on n'entendait que le bruit des respirations haletantes, et on se comprenait sans rien dire.

« Il faudra donc, s'écria enfin le baron dans un élan de tendresse paternelle, que je perde ma fille pour sauver mes fils?

« Votre fille! répéta Jeanne avec amertume, et depuis quand, monsieur, vous êtes-vous souvenu que vous aviez une fille autrement que pour la sacrifier à l'orgueil de votre famille? Vous n'avez jamais eu pour moi les caresses et l'affection d'un père; ce n'est jamais pour moi que vous avez craint un danger; toute votre tendresse, toutes vos espérances ont été pour vos fils; les héritiers de votre nom. Vous avez refusé ma main à celui qui l'ai-

sulte formellement de l'article 34 de la constitution qui dit : « Chaque chambre vérifie les pouvoirs de ses membres, et juge les contestations qui s'élèvent à ce sujet. » Rien donc de plus positif que la nécessité qu'il y a, à ce que cette question soit jugée par la chambre.

La proposition de M. Duvivier est mise aux voix et adoptée. M. le président. Je vais maintenant mettre en discussion les conclusions de la commission sur l'élection de Bastogne. — La commission a conclu à l'unanimité pour l'admission.

M. de Brouckere. Je désire beaucoup que les élections de Bastogne puissent être validées; mais je regrette que M. le rapporteur ait émis des principes que je ne puis admettre. Mais la question est d'une haute importance; car s'il est vrai que des électeurs indument inscrits sur les listes ont pris part aux opérations électorales, il en résulterait que celui qui aurait été proclamé élu par le collège électoral, aurait été nommé par des électeurs n'ayant pas capacité pour élire, et alors il faudrait annuler l'élection. Malgré tout le désir que j'aurais d'avoir pour collègue M. d'Hoffschmidt, je voterai contre les conclusions de la commission.

Un débat assez long s'engage; M. Liedts, rapporteur explique que si le fait a eu lieu, cela a été sans aucune espèce d'intention de fraude, et la chambre, en adoptant les conclusions de la commission déclare ne se prononcer que sur le fait, sans consacrer aucun principe que l'on pourrait invoquer comme précédent.

L'admission de M. d'Hoffschmidt est prononcée. L'ordre du jour appelle la discussion de la question relative aux députés des parties cédées du Luxembourg.

M. le Ministre de l'intérieur. Messieurs, le gouvernement avait cru à la fin de la dernière session devoir proposer un projet de loi pour trancher la difficulté qui se présente aujourd'hui. Le projet adopté à la chambre de représentants, a été rejeté au sénat, maintenant nous avons pensé que dans l'état actuel des choses le mandat des députés de la partie cédée du Luxembourg doit continuer, le seul moyen de trancher la question ayant été rejeté par le sénat. Je pense même que dans ces circonstances on peut contester à chaque chambre isolément le droit de décider isolément cette question, puisqu'il ne s'agit pas d'une vérification de pouvoirs. D'après ces considérations nous ne faisons aucune motion contre la réclamation de l'honorable M. Metz, et nous croyons que la chambre doit considérer ces députés comme faisant encore partie de son sein.

M. Dumortier. Messieurs, lors de l'adoption de la loi à laquelle M. le ministre a fait allusion, je me suis prononcé pour la conservation dans cette enceinte des députés de la partie du Luxembourg que nous avons malheureusement cédée, et dont le mandat n'est pas encore expiré. Le sénat a rejeté cette loi et aujourd'hui ces députés reviennent siéger parmi nous; et nous ne pouvons pas *manuveliser* nos collègues. Je demanderai donc que l'on passe à l'ordre du jour, car il est de la dignité de la chambre de ne pas voter autrement sur une pareille question.

M. Fleussu. Messieurs, cette question est de la plus haute importance, et je demande qu'on la renvoie à une commission chargée de nous présenter un rapport. Agir autrement, ce serait nous exposer à ce que nos actes fussent taxés d'illégalité, sous prétexte que des députés sans mandat auraient pris part aux votes des lois.

M. Lys se prononce dans le sens de M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre des travaux publics. Messieurs, il y avait peut-être deux marches à suivre, peut-être y avait-il lieu à examiner s'il ne fallait pas laisser à chaque chambre le soin de décider la question. De cette manière il y aurait eu résolution prise par le sénat relativement aux sénateurs du Limbourg, et par la chambre, relativement aux représentants du Luxembourg. Mais telle n'a pas été la marche qui a été suivie, car on en a fait une question de législation. La loi ayant été rejetée par le sénat nous devons maintenant passer à l'ordre du jour qui infère implicitement la continuation du mandat.

M. de Garcia insiste comme M. Fleussu pour le renvoi de la question à une commission.

Après quelque débat, la clôture, demandée, est prononcée. L'ordre du jour, proposé par M. Dumortier, est mis aux voix par appel nominal, et adopté par 41 voix contre 22. Un membre s'est abstenu. Les opposants sont MM. Brabant, Dechamps, de Florisone, de Langhe, de Roo, de Séens, de Garcia, Dognon, Dolez, Daubois, Fleussu, Puissant, Sigaert, Vandesteene, Lange, Maertens, Maast de Vries, Meeus, Morel d'Anheul, Raymakers, Ullens, Vandenhove et Verhaegen.

M. d'Huart s'est abstenu, ayant des doutes sur la constitutionnalité de l'acte.

L'ordre du jour appelle la formation du bureau.

M. Dumortier demande l'ajournement à lundi, un grand nombre de représentants étant déjà parti.

M. Dolez. Tant pis pour ceux qui ne sont pas à leur poste, et pour le pays qui les a nommés.

M. le ministre de l'intérieur. Il me semble qu'il vaudrait mieux ne rien faire aujourd'hui, pour ne pas avoir l'air de vouloir enlever un vote par surprise.

M. de Brouckere. Je trouve l'expression de M. le ministre très-peu parlementaire. Nous ne cherchons à rien enlever par

surprise. L'ordre du jour indique pour aujourd'hui la nomination du bureau, et tout le monde le savait; si les députés sont partis, c'est volontairement. Mais je le répète, l'expression de M. le ministre est très-déplacée.

M. Dolez. Très-bien, très-bien.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas eu l'intention de dire que vous voulussiez agir par surprise, mais l'heure de la séance est déjà trop avancée, et je pense qu'il vaudrait mieux remettre la séance. J'en appelle au souvenir de la chambre, dans d'autres circonstances analogues je me suis toujours prêt à l'ajournement de l'ordre du jour.

M. Dumortier. Il n'y a pas les trois quarts des membres ici.

M. Dolez. Aux voix!

La question d'ajournement est mise aux voix, une première épreuve est douteuse.

M. Dolez. L'appel nominal!

M. Dumortier. Nous ne sommes plus en nombre d'ailleurs messieurs...

M. Dolez. On ne parle pas entre deux épreuves.

M. Dumortier. J'ai le droit de parler, et vous ne devez pas m'interrompre.

M. Dolez. Je demande la parole pour un rappel au règlement. Le règlement interdit de parler entre deux épreuves.

M. Dumortier. Je demande la parole pour un rappel au règlement. M. Dolez m'interrompt et lui-même a parlé entre deux épreuves.

(Plusieurs membres se retirent, ainsi que M. le ministre de la justice.)

M. de Brouckere. Je demande l'appel nominal, et je ferai remarquer à la chambre que les ministres eux-mêmes se retirent. (Bruit et confusion.)

M. Dumortier. Vous voulez emporter un vote de surprise.

(Le tumulte redouble, M. le président quitte le fauteuil et sort de la salle.)

Le tumulte est à son comble.

Beaucoup de voix : Restons, restons!

M. Fleussu. M. Duvivier, prenez la présidence. Le président s'est levé, mais n'a pas levé la séance.

M. de Brouckere. Je vais faire l'appel nominal.

M. Verhaegen. Et nous signerons tous une protestation contre les ministres qui se sont retirés.

(La confusion redouble. Au moment où M. de Brouckere va faire l'appel nominal, M. Vanderbelen rentre en séance et reprend sa place au fauteuil. Le silence se rétablit un peu.)

M. le président. J'ai cru que puisqu'il y avait du bruit, et que mes interpellations n'étaient pas entendues, je devais suspendre la séance. Je crois maintenant qu'il est trop tard pour commencer les opérations...

Voix nombreuses. Non! non! L'appel nominal!

M. Dumortier. Le président a seul le droit d'ouvrir et de lever la séance.

M. de Brouckere. Il y a une autorité au-dessus du président, c'est la majorité de la chambre.

M. Dumortier. Et il y a une autorité au-dessus de la chambre, c'est le règlement, et il est formel.

M. de Brouckere. On a demandé l'ajournement, il faut le mettre aux voix. On a vu que ceux qui voulaient l'ajournement se sont retirés, parce qu'ils ont vu que leur parti allait succomber, et si le président lève la séance, il sera bien constaté qu'elle l'aura été entre deux épreuves, parce qu'une partie de la chambre voyait qu'elle allait succomber (oh! oh!) (Oui! oui!) Oui, c'est pour cela, et un des ministres lui-même s'est aussi retiré, en voyant que son opinion ne triomphait pas.

M. Van Volxem. Le président s'est retiré sans rien dire, et l'art. 32 du règlement porte positivement que si l'assemblée devient tumultueuse, le président annonce qu'il va suspendre la séance, mais non le lever. On a demandé l'appel nominal, il faut l'achever.

Le calme a de la peine à se rétablir. Enfin on procède à l'appel nominal, et l'ajournement est adopté à la majorité de 52 voix contre 27.

Ont voté pour : MM. Delchaye, Angillis, Van Cutsem, Brabant, Coppieters, de Behr, de Florisone, W. de Mérode, De Nef, de Renesse, de Loo, Desmairies, Desmet, de Terbeug, d'Huart, Doignon, B. Dubus, Dumortier, Eloy, Vandesteene, Hye-Hoys, Mast de Vries, Morel d'Anheul, Nothomb, Raikem, Alex. Rodenbach, Scheyven, Gools, Ullens, Vanderbelen, Wallaert et Wilmar.

Ont voté contre : MM. Coghien, de Brouckere, Delanghe, de Puydt, Devaux, Dolez, Duvivier, Fleussu, Puissant, Sigaert, Jadot, Lys, Lange, Liedts, Maertens, Manilius, Meeus, Milcamp, Pirmey, Raymakers, Rogier, Troy, Vandenhove, Van Volxem, Verhaegen, Zoude et de Villegas.

La séance est levée à 4 heures. Lundi séance à midi.

LIÈGE. LE 18 NOVEMBRE.

M. le gouverneur vient d'adresser aux collèges des bourgmestres et échevins, la liste des personnes de cette province qui ont obtenu, dans la session du jury d'examen pour la médecine vétérinaire tenue cette année, des diplômes de vétérinaires; ce

Pendant ce temps Loudunois était parvenu avec le secours de Jeanne à se relever. Comme nous l'avons dit, la maladie avait fait déjà sur ses traits de rapides et d'effrayants ravages, et c'était à faire frémir, de voir cette belle jeune fille, blanche et rose encore, côte à côte avec ce cadavre vivant déjà marqué pour la tombe.

Peut-être le baron de Champgaillard ne se sentait-il pas le courage de regarder cet effrayant contraste, car il se préparait à sortir sans tourner la tête du côté de sa fille, lorsque le malheureux Loudunois dit d'une voix faible et déchirante en regardant le ciel :

« Je prends Dieu à témoin que je n'ai pas été libre de refuser le sacrifice de cette noble jeune fille! Je prends Dieu à témoin qu'eussé-je eu mille existences, je les eusse données toutes pour pouvoir le refuser! »

— Suivez-moi! répéta le baron, qui songeait, tout en frémissant, à la nécessité de se hâter.

La marche commença, lente, grave, funèbre, interrompue de temps en temps par des repos auxquels obligeait la faiblesse de Loudunois. Toutes les avenues étaient libres, nulle créature vivante ne se montrait devant eux; la nuit était sombre et muette; on n'entendait plus aucun bruit dans le faubourg voisin. Le baron s'avancait le premier, calme en apparence et le cœur déchiré; si ses cheveux n'avaient pas été d'une blancheur de neige, ils eussent blanchi en cette seule nuit. Il tenait à la main son flambeau qui vacillait à l'air frais de la soirée, et il écartait les obstacles qui eussent pu retarder les pas languissants de ceux qui le suivaient à quelque distance. Loudunois soutenu d'un côté sur l'étréme Jeanne, et de l'autre se servant de son épée comme d'un appui, avançait tristement, murmurant des expressions de reconnaissance, de tendresse et de respect. Jeanne était calme et résignée, et de temps en temps elle répétait avec un accent de douceur angélique :

« Ami, nous mourons ensemble! »

Il traversèrent ainsi le jardin; le bruissement des feuilles au milieu d'une obscurité profonde, le sable qui craillait sous leurs pas, les formes fantastiques qui passaient à droite et à gauche du chemin comme des ombres, cette lumière inexorable qui les précédait jusqu'à cette barrière au-delà de laquelle ils devaient trouver la mort et l'abandon, tout donnait à cette scène un caractère énergique de terreur et de solennité.

On arriva enfin à l'un des pavillons isolés qui s'élevaient au fond du jar-

dit. Le baron en ouvrit la porte, et sans parler, sans se détourner pour voir si on le suivait, car un regard, un son de sa propre voix eussent brisé cette détermination terrible qu'il voulait exécuter jusqu'au bout, il pénétra dans le pavillon; là, il ne tarda pas à trouver une autre porte secrète qu'il ouvrit avec cette clef mystérieuse qui ne le quittait jamais. Un soufflet noir et humide s'étendait devant lui; il donna le premier l'exemple en s'y enfonçant et continua sa marche, laissant tous les passages libres après lui. Enfin il arriva à une dernière porte qui s'ouvrait dans une maison déserte de l'autre côté de la rue que Loudunois avait parcourue le soir même, et alors seulement il osa se tourner vers les deux malades, et il leur dit avec un accent dont il cherchait à se déguiser à lui-même la profonde émotion :

« Vous êtes libres! Que Dieu ait pitié de vous! »

Loudunois était tombé épuisé sur un banc de bois oublié dans cette mesure; le vieillard, de crainte de voir sa résolution chanceler, allait s'éloigner par où il était venu sans se rapprocher des infortunés, quand la voix douce de Jeanne se fit entendre.

« Mon père, dit-elle, votre fille va mourir peut-être, et vous ne l'avez pas bénie! »

— Je te bénis, ma fille! dit-il en tendant les mains vers elle; tu es une sainte! »

Les sanglots lui coupèrent la parole.

« Et moi, monsieur, essaya de balbutier Loudunois, puis-je espérer que tous les maux que je vous ai causés involontairement... »

— Vous! s'écria le baron avec une épouvantable expression de haine et de colère, tous les supplices de l'enfer ne pourraient me forcer à vous pardonner! »

Il fit un effort, s'élança vers la porte qu'il ferma vivement derrière lui. Il parcourut le souterrain et le pavillon en courant, et quand il se fut assuré que nul ne pouvait plus pénétrer par cette entrée dans l'habitation, le courage qui l'avait soutenu jusqu'à cet instant l'abandonna tout à coup. Il se laissa aller sur le sable du jardin en murmurant avec délire :

« Et pourtant, mon Dieu! vous savez bien que je ne pouvais sauver autrement ma famille et mon nom! »

ELIE BERTHET.

(La suite à un prochain numéro.)

Voici la statistique des suicides qui ont eu lieu, dans les années 1835, 1836, 1837 et 1838, à Liège :

1835.	— 10 suicides.	(9 hommes, 1 femme)
1836.	— 8 id.	(5 id. 3 id.)
1837.	— 9 id.	(8 id. 1 id.)
1838.	— 6 id.	(5 id. 1 id.)
Total : 55.		

Moyens employés :

Strangulation, 5. — Armes à feu, 9. — Submersion, 15. — Asphyxie, 2. — Chutes, 5. — Instruments tranchants, 1.

Motifs présumés :

Honte, 2. — Mauvais état de fortune, 1. — Douleurs morales, 1. — Aliénation mentale, 2. — Douleurs physiques, 2. — Causes inconnues, 19. — Misère, 5. — Amour, 5.

Voici quelques détails sur une rixe qui a eu lieu le 10 courant, et qui a coûté la vie à l'un des deux adversaires :

Les nommés Jean Martin Caré, Laurent Joiris et leurs épouses, Marie-Marguerite Fontaine et Jeanne Bleret, tous demeurant au n° 22, rue du Moulin, à St.-Séverin, dans deux quartiers séparés, s'étaient réunis, le 10 de ce mois, pour fêter la Saint-Martin. A quatre heures de l'après-dînée, étant ivres, ils se sont pris de disputes, et pendant une demi-heure, ils se sont portés des coups, sans que personne intervint pour mettre fin à cette scène.

Tous deux ont porté plainte, le 12 et 15 courant, chez le commissaire de police du quartier, et le sieur Carré, qui avait reçu des contusions très-fortes à la tête, a succombé à ses blessures le 15 courant. Il laisse une femme enceinte et deux enfants en bas-âge.

Le sieur Joiris a été immédiatement arrêté. L'autopsie du cadavre du sieur Carré a eu lieu le 16 courant.

Avant-hier vers neuf heures du soir, une personne de cette ville a été accostée par un inconnu bien mis qui avait à lui parler particulièrement. Au moment où elle se disposait à prêter l'oreille, elle sentit une rude secousse : c'était son interlocuteur qui tentait de lui arracher la chaîne attachée à sa montre, et qui, ne pouvant réussir au premier abord, a trouvé prudent de s'enfuir à toutes jambes et d'entrer dans la rue Basse-Sauvenière.

On lit dans le Journal du Commerce d'Anvers :

La police paraît surveiller avec intention les personnes qui arrivent de la Hollande, soit en bateau à vapeur, soit en diligence. Avant-hier, une dame très-bien mise, qui avait cru venir en Belgique sans papiers, a été conduite par des agens de police, et au milieu d'une foule considérable, à la permanence. Le lendemain elle a dû reprendre le chemin de la Hollande, où elle ne *vantera* pas sans doute la courtoisie belge.

Aujourd'hui le même journal est forcé de convenir qu'il n'y avait pas trop lieu à courtoisie, car voici ce qu'il rapporte :

« Nous sommes informés que la femme dont nous avons parlé et que la police avait arrêtée, il y a trois jours, et fait conduire à la permanence, était une fille publique, venue de Hollande sans papiers, et qui avait déjà précédemment été renvoyée dans ce pays. »

— Le 25 octobre, M. le comte d'Oultremont de Végimont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, a eu l'honneur de présenter ses lettres de créances à S. M. I. et R. le grand-duc de Toscane.

— Les députés qui veulent voir les délibérations de la chambre des représentants dirigées avec impartialité et dignité, portent à la présidence l'honorable M. Fallon dont la candidature a, dit-on de nombreuses chances de succès. L'opinion libérale applaudirait à un pareil choix. Pour la vice présidence de la chambre, différents noms sont mis en avant; ceux de M. M. Henri de Brouckere, Dubus aîné, Verhaegen et Liedts sont particulièrement cités.

(Observateur)

— On lit dans le Messager :

Notre éditeur a subi avant-hier un nouvel interrogatoire qui avait pour but de parvenir à la découverte de l'auteur de l'article incriminé. M. Backeljaeu en a de rechef assumé la responsabilité. Les quatre lettres saisies chez M. l'avocat Metdenningen lui ont été représentées et il lui a été demandé s'il se rappelait avoir travaillé à la composition d'articles écrits de la même main; M. Backeljaeu a répondu ne pas se le rappeler. Deux de nos ouvriers compositeurs ont été appelés hier après-midi, devant le juge d'instruction; interpellés s'ils avaient aidé à composer l'article incriminé, ils ont répondu n'en avoir aucune souvenance. Les lettres saisies leur ont été également exhibées et à la demande qui leur a été faite s'ils en reconnaissaient l'écriture, ils ont répondu négativement. Ces nouvelles indignations ont eu lieu en exécution d'un ordre du ministère, enjoignant aux officiers du parquet de tenter tous les moyens pour tâcher de découvrir l'auteur de l'article dont il s'agit. L'instruction paraît être parachevée et le rapport en sera fait au premier jour à la chambre du conseil. Dans les nouveaux interrogatoires il n'a nullement été question du comptoir orangiste.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 15 NOVEMBRE. Naissances : 2 garçons, 2 filles. Décès : 2 garçons, 4 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir :

Du 16. Naissances : 8 garçons, 2 filles. Décès : 2 garçons, 2 filles, 4 femme, savoir : Marie Barbe Genot, âgée de 61 ans, sans profession, rue Vertbois, v. de Jean Gilet.

ANNONCES.

A VENDRE au n° 469, rue de la Rose, à Liège, des TOILES BLANCHES, au prix de 75 centimes jusqu'à un franc 25 c. le mètre (ou 1 1/2 aune de Liège). On accorde un mètre sur dix.

A LOUER prestement ou pour le Noël, UNE BELLE ET VASTE MAISON A EQUIPAGE, écurie, remise, four et grand jardin, rue Grétry, n° 10, à un prix modéré.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

BEAU QUARTIER à LOUER, composé de 4 Pièces. S'adresser chez COLARD-DEJACE, tapissier, rue de la Régence, n. 55, près de l'Université.



QUATRE CHIENS COURANS à vendre, au château de Goë, près Limbourg.

On DEMANDE une DEMOISELLE connaissant la langue française et les ouvrages de mains, pour remplir les fonctions de SOUS-MAITRESSE dans un pensionnat. S'adresser rue du Vert-Bois, n° 554.

Le MARDI 26 novembre courant, à 10 heures,

M. DUSART, notaire, à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, savoir :

1er lot. — Une PIÈCE DE TERRE de neuf verges grandes, située à Seraing-sur-Meuse, dans la campagne derrière le Château, détenue par la veuve Brialmont.

2me lot. — Une RENTE de 48 fls. Brabant-Liège, créée à 4 0/0, due par M. Carez, marchand tailleur, rue Potière, à Liège.

3me lot. — Et une de quatre dalers, due par Grégoire Fagard, maçon, à Waonry, commune de la Queue-du-Bois. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres.

Bourses d'Etudes.

La fondation Natalis Dubois est vacante depuis le 1er octobre 1859, au collège du St-Esprit ou Grand Collège, pour la philosophie et la théologie, en faveur : 1° des descendants des grands pères et grands-mères du fondateur jusqu'au cinquième degré inclusivement ; 2° des habitants du pays de Luxembourg, Stavelot et Liège, partie d'entre Meuse vers Luxembourg.

Ceux qui croient avoir droit à en obtenir la jouissance doivent adresser, avant le 1er décembre prochain, leurs demandes avec les pièces justificatives (franc de port) à l'évêché de Namur.

Liège, le 15 novembre 1859.

Le bourgmestre, J.-J. Tilman. Par le collège, le secrétaire, Demany

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97me émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11 et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26.000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 15,455 gains en espèces et le reste en obligations, gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.

Les primes principales se composent de frs. 450.000, 200.000, 100.000, 2 à 50.000, 2 à 40.000, 1 à 30.000, 1 à 24.000, 3 à 20.000, 1 à 12.000, 5 à 10.000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SÉRIES FR. 200 « D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvénient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fl. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIFF ET CIE. A FRANCFORT S. M. qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165,000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

SOIERIES

Schals et Nouveautés.

M. DE GILLON-NOSSENT, DE RETOUR DE PARIS,

s'empresse d'annoncer aux dames qu'elle en a rapporté un beau choix d'ARTICLES NOUVEAUX pour la saison d'hiver : Schals Kabyle brodés, damassés et brodés ; Schals Indoux de tout prix. — Mérinos, Napolitaine imprimée, rayée et unie ; Mous-seline laine, Satin laine pour robe et pour manteau ; Cravattes en mérinos, brodées et en soie brochée ; Cravattes Stamboul, rayées, renaissance et cachemir, etc. Gilets en satin broché, dessins nouveaux, couleurs nouvelles ; Fichus, Ceinture, Gants, Bonets, Bas, Chaussettes en soie, et beaucoup d'autres articles à des prix très-modérés.

Elle a aussi acheté une partie de Poul de Soie, Gros de Nape et Marceline, beaucoup au-dessous du cours ; elle en a fixé le prix de manière à ce que l'acheteur jouira d'un grand avantage. Son MAGASIN est aussi réassorti en Flanelle rose, grise, rouge et blanche, de tout prix, Gilets, Caleçons et Bas en laine, Gilets et Caleçons en coton, pour homme et pour femme, et beaucoup d'autres articles ; le tout A JUSTE PRIX.

QUARTIER A LOUER, pour une ou deux personnes tranquilles, dans les cloîtres de Ste.-Croix, avec la jouissance d'un Verger.

AVIS.

MM. LEBRUN et RENAULT, droguistes à Paris, rue Dauphine, 10, ont l'honneur de rappeler au public que le dépôt de leurs Pastilles de baume de tolu est toujours à Liège chez M. Joassart Chantraîne, rue du Pont-d'Ile n°. 859, 840 ; et à Bruxelles chez M. St-Léger, parfumeurs, rue des Fripiers, 42. Outre son goût extrêmement agréable, ce bonbon est supérieur à tous les pectoraux pour la guérison des toux, rhumes, catarrhes, enrrouemens, etc.

Le syndic provisoire à la Faillite HEINDRICH-SOMMER, invite les Créanciers en demeure de faire vérifier leurs Créances, à se présenter le lundi 2 décembre prochain, à 9 heures du matin, au local du tribunal de commerce, à Liège, pour faire procéder à cette vérification.

Ceux qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités à en faire sommairement la remise au soussigné et au plus tard dans la huitaine.

Liège, le 18 novembre 1859.

J.-B. HENKART, avt. syndic.

PATE Pectorale et SIROP Pectoral DE NAFE D'ARABIE, contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouemens, Asthmes, Coqueluches et les irritations de poitrine. RACAHOUT DES ARABES Aliment des convalescens, des dames et des enfans. DEPOT, chez M. DELCOURT-FROIDISE, place du Spectacle n. 762, à Liège.

Chez BOHAIRE, libraire, Boulevard Italien, n° 10,

HYGIÈNE DES DENTS

et des gencives, et conseils pour guérir soi-même toutes les maladies de la bouche sans dentiste, par P. G. Dalibon, docteur-médecin de la faculté de Paris : Prix 1 fr. 25 c. au bureau du Politique.

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE.

Mercredi 27 Novembre 1859, à 3 heures précises de relevée, LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

Mettra en adjudication publique au rabais, par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la Fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1840 :

- 1° La viande en un seul lot. 2° La bière idem. 3° Le vinaigre idem.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges, tous les jours de 9 à 3 heures.

Le soumissionnaire du vinaigre devra joindre à sa soumission, un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIEGE (Ans) : Pour Bruxelles, à 8 h. 20 du m. (1re. cl.), midi 45 (2e. cl.) 4 h. 55 de rel. — Anvers, 8 h. 20 du m. et 4 h. 55 du s. (1re. cl.) — Gand, 8 h. 20 du m. (1re. et 2me. dép. Malines), midi 45 (2e. cl. et 1er. départ Malines) — Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2me. cl. et 1re. depuis Malines). DE BRUXELLES : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl.) 10 h. 45 id. (2e. cl.) 5 h. 15 de rel. (1re. cl.) — Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 8 h. 50 id. (2e. cl.), 11 h. 15 id. (3e. cl.), 5 h. de rel. (2e. cl.), 6 h. 50 id. (1re. cl.), 5 h. 45 id. (2e. cl.), 7 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 45 id. (2e. cl.), 5 h. 50 de rel. (1re. cl.) — Louvain, 6 h. 50 de r. (1re. cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de r. (1re. cl.) D'ANVERS : Pour Liège, 6 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.), 4 h. du s. (1d.), et 5 h. 50 id. (1re. cl.) DE GAND Pour Liège, 9 h. 15 du m. (1re. classe et 2e. dép. Mal.), 1 h. 25 de rel. (1d. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2e. cl.) 9 h. 15 id. (1re. cl.), 1 h. 25 de rel. (2e. cl.), 6 h. 10 du soir (1re. cl.) D'OSTENDE : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.), 11 h. 15 id. (1d. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 11 h. 15 id. (2e. cl.), 4 h. de rel. (1re. cl.) DE TIRLEMONT : Pour Liège, 9 h. du m. (1re. classe), 1 h. 50 de rel. (2e. cl.), 5 h. 20 id. (1re. cl.) — Bruxelles, 9 h. 50 du m. (1re. classe), 2 h. 15 et 6 h. 10 de rel. id. DE COURTRAY : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.) — Bruxelles, et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.) et 4 h. 15 du s. (1d.) DE ST.-TROND : Pour Liège, Bruxelles, Anvers, 8 h. 45 du m. (1re. cl.) et 5 h. 44 du s. (1d.) — Gand, 8 h. 45 du m. (1re. cl. et 2e. depuis Malines.)

BOURSES.

PARIS, LE 16 NOVEMBRE.

Table of market data for Paris, including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., and various exchange rates.

LONDRES, LE 14 NOVEMBRE.

Table of market data for London, including 5 p. c. consolidated, 5 p. c. 1854, and various exchange rates.

AMSTERDAM, LE 15 NOVEMBRE.

Table of market data for Amsterdam, including 5 p. c., 4 p. c., and various exchange rates.

ANVERS, LE 16 NOVEMBRE.

Table of market data for Antwerp, including 5 p. c., 4 p. c., and various exchange rates.

CHANGES

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, etc.

BRUXELLES, LE 16 NOVEMBRE.

Table of market data for Brussels, including 5 p. c., 4 p. c., and various exchange rates.

VIENNE, LE 8 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 108. — Actions de la Banque 1645.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 16 NOVEMBRE.

La barque française Amiral Pléville, y, d'Odessa, ch. de graine de lin. Le koff belge Maria, v. de Malaga, ch. de fruits.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.